



Grâce à l'entrée de la Côte d'Or dans le dispositif «*Maternelle au cinéma*» à partir de la rentrée 2023, le choix des films pour le cycle 1 a été élargi et le nombre de films pour les moyennes et grandes sections a été augmenté, passant ainsi de deux à trois films (Les classes multi-niveaux comprenant des PS pourront choisir entre les deux ou trois films de la programmation).

Après validation par la coordination nationale des propositions du comité de pilotage, nous avons le plaisir de vous présenter la programmation 2023-2024.

**CNC** centre national du cinéma et de l'image animée

**Programmation Maternelle au cinéma 2023-2024**

**Moyenne et Grande Sections**

**Petite Section**

**Film 1** **Film 2** **Film 3**

**Film 1** **Film 2**

**CNC** centre national du cinéma et de l'image animée

**Programmation Ecole et cinéma 2023-2024**

**Cycle 2** **Cycle 3**

**Film 1** **Film 2** **Film 3**

**Film 1** **Film 2** **Film 3**

Le premier objectif du dispositif étant d'initier les élèves à l'art cinématographique, de les ouvrir à d'autres genres de films que ceux qu'ils peuvent voir habituellement, **un investissement pédagogique de la classe est indispensable.**

Nous vous invitons **donc à bien vous renseigner sur la programmation avant d'inscrire votre classe.**

Vous trouverez une présentation des films sur le site: <https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles>

Cette année, les inscriptions se feront

**du vendredi 1<sup>er</sup> septembre**, jour de prérentrée, **au vendredi 22 septembre 2023**, sur le site : [ecole-et-cinema21.ac-dijon.fr](http://ecole-et-cinema21.ac-dijon.fr).

**Attention : toute demande d'inscription après le 22 septembre sera refusée**

Rappel: Pour les classes qui participent au dispositif, pensez à renseigner **ADAGE** (partie recensement)

Il s'agit bien d'un projet culturel qui pourra se décliner sous de multiples formes.

L'initiative en reste à la classe et à son enseignant : la classe est **volontaire**.

Ceci implique donc une forme d'engagement moral vis-à-vis du dispositif national et départemental.

### **Les objectifs:**

### **Les engagements de la classe:**

- **S'inscrire aux trois films** du cycle concerné (sauf pour les PS du cycle 1 pour lequel deux films seulement sont programmés).
- Mettre en place un travail en 3 temps: Avant, Pendant et Après la projection.
- Tenir un cahier de cinéma / carnet culturel
- Mettre en lien les films entre eux, avec des œuvres plastiques, musicales ou littéraires.
- Construire progressivement une attitude de spectateur actif.

Avant toute inscription, nous vous remercions de bien vouloir **prendre connaissance de la Charte** ci jointe et de bien vouloir la respecter.

Un **guide du « Bon accompagnateur »** vous sera également proposé et envoyé à la rentrée scolaire : Il pourra être distribué aux parents qui accompagneront vos sorties cinéma.

### **Les engagements du dispositif :**

**Un tarif unique: 2 euros 50**

***Merci de penser à préparer votre règlement à l'avance afin de bien régler votre séance le jour-même de celle-ci.***

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement

Catherine Prélot-Godard

[ce.cp.av21@ac-dijon.fr](mailto:ce.cp.av21@ac-dijon.fr)

03 45 21 52 30

06 72 30 81 83

Fanny Angelot

[animationcinema@frmjc.org](mailto:animationcinema@frmjc.org)

03 80 43 70 04